



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

01/07/2025

CHAMBRE D'APPEL – SECTION FINANCIÈRE

LES DÉCISIONS ONT ÉTÉ PRISES

A la suite des recours formés par les clubs US LA GLACERIE (NF1-NF3), ROANNAIS BASKET FEMININ (NF2) et MONTBRISON MASCULINS BC (NM3) contre les décisions prises par la Commission de Contrôle de Gestion (CCG), la Chambre d'Appel – Section Financière a auditionné les clubs appelants les 17 et 25 juin 2025.

Après examen des éléments produits, la Chambre d'Appel a pris les décisions suivantes :

Clubs	Décisions CA
US LA GLACERIE	<ul style="list-style-type: none">• Confirmation de la décision de la CCG : rétrogradation en championnat de Ligue Régionale pour la saison 2025/26
ROANNAIS BASKET FEMININ	<ul style="list-style-type: none">• Confirmation de la décision de la CCG : rétrogradation en championnat de Ligue Régionale pour la saison 2025/26
MONTBRISON MASCULINS BC	<ul style="list-style-type: none">• Confirmation de la décision de la CCG :<ul style="list-style-type: none">○ Engagement de l'équipe 1^{ère} en NM3 pour la saison 2025/26○ Interdiction de repêchage en NM2

Les clubs ont la possibilité de contester ces décisions auprès du Tribunal Administratif. Préalablement à cette saisine, un recours est obligatoire auprès du CNOSF, dans un délai de quinze (15) jours conformément à l'article R. 141-15 du Code du sport.

Ce relevé de décisions est rendu public conformément à l'article L.132-2 alinéa 4 du Code du Sport.